

## Santé, aide à domicile : revalorisations

Plus de 500.000 agents de la fonction publique hospitalière vont bénéficier d'une revalorisation de leurs grilles de salaires, dans le cadre du Ségur de la santé: infirmières, aides-soignantes, cadres de santé, auxiliaires de puériculture, manipulateurs radio, masseurs-kinés...

Par ailleurs, l'augmentation générale de 183 € net par mois sera élargie à 18.500 autres soignants du secteur social et médico-social, relevant de la fonction publique mais dont les structures ne sont pas rattachées à un hôpital ou un Ehpad.

En outre, 209.000 aides à domicile du secteur associatif intervenant chez les personnes âgées et handicapées bénéficient d'une hausse salariale de 13 % à 15 %. En revanche les 160.000 employés du privé en sont privés, ce qui fait craindre un départ massif de ces salariés.

Ce coup de pouce salarial ne va pas entraîner d'augmentation du reste à charge pour les usagers en situation de handicap ou âgés, car il sera pris en charge par les départements, compensés **partiellement** par l'État.